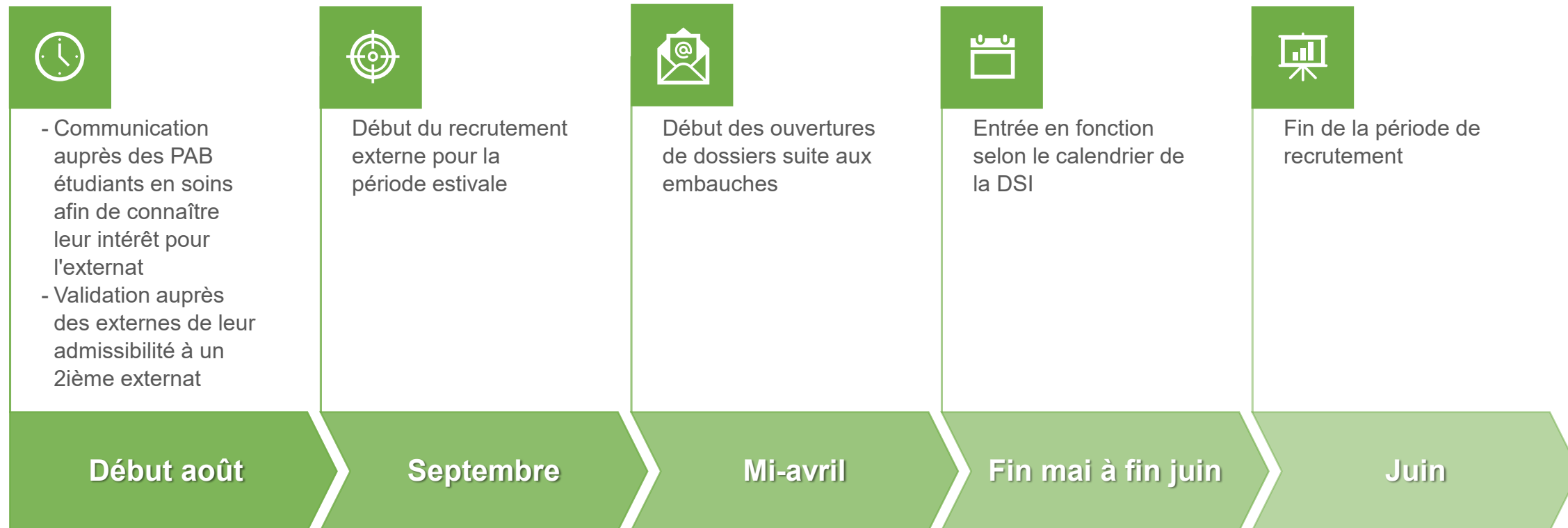


Processus de recrutement - EXTERNES



N.B. Veuillez prendre note que l'affectation est confirmée par la Direction des services professionnels pour les centres hospitaliers et par la DRH pour l'hébergement